

Image not found or type unknown



35 heures : savoir mes droits

Par **henri**, le **15/09/2009** à **22:49**

Bonjour,rnrnCela me fait 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise de 4 salariés. A partir du 1er octobre, nous passons au 35 heures sans RTT. Je voudrais savoir mes droits et savoir aussi si mes employeurs peuvent me réduire mon salaire sachant que je faisais 39 heures auparavant.